

RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE



**IDENTIFICATION – PROTECTION – ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE
COLLABORATION**

AVEC LE SOUTIEN DE



Le projet SAVE est né de la rencontre entre le CCEM et plusieurs organisations de la société civile marocaine entre 2016 et 2017. La Loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains venait d'être adoptée par le Maroc.

Le projet SAVE s'est ainsi développé à partir de besoins exprimés par des acteurs de terrain spécialisés, tous aux premières lignes de l'assistance aux victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Le projet SAVE a pour objectif final le renforcement des capacités opérationnelles et techniques des organisations marocaines partenaires dans l'identification des victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail d'une part, et à fournir à ces dernières un accompagnement juridique individualisé et spécialisé, dans un second temps. Cet objectif sera atteint par des actions de terrain directement menées en faveur des victimes, par des cycles de formation et enfin par un soutien opérationnel des associations partenaires sur l'accompagnement juridique des victimes.

Fort de 25 ans d'expertise dans la défense des victimes de traite et la poursuite des auteurs de tels faits en France, le CCEM a joué et joue encore un rôle moteur dans l'évolution de la législation française sur la question. Première action extra-européenne de l'association, le projet SAVE entend mettre à profit cette expertise reconnue dans l'un des principaux pays d'origine des victimes qu'il accompagne chaque année.

Les partenaires du CCEM dans ce projet sont des associations de défense des droits des personnes vulnérables : femmes victimes de violences, employé(e)s domestiques, travailleurs précaires, enfants « des rues », travailleurs migrants, Leur présence dans 5 régions du Maroc et au niveau national est une garantie que le projet saura avoir un impact auprès de nombreuses communautés, rendues invisibles par l'exploitation.

Localisation : Maroc (Rabat-Salé, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Souss-Massa, Oriental)

Principaux partenaires financiers : Agence Française de Développement

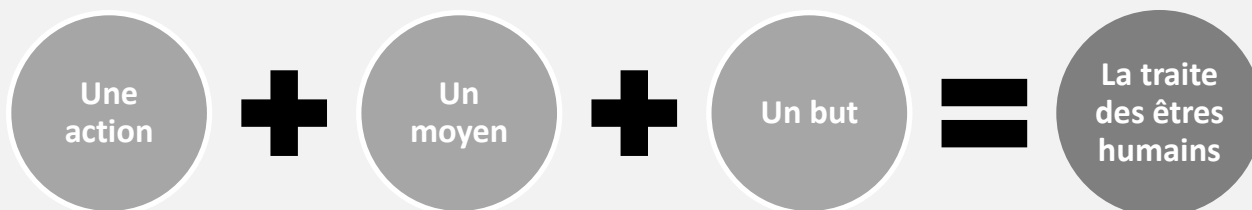
Durée du projet : 3 ans

Coordination : CCEM France



La traite des êtres humains

La traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, comme définie par les textes internationaux et la Loi 27-14 adoptée en 2016 par le Maroc



 **La traite des êtres humains est définie à l'article 448-1 du Code pénal marocain**

Renforcer les capacités locales à identifier les victimes de traite êtres humains à des d'exploitation par le travail

- Analyse collaborative du contexte et de la législation marocaine
- Elaboration d'indices d'identification et d'outils/processus d'identification adaptés au contexte marocain
- Formations sur l'utilisation des outils/processus d'identification
- Appui opérationnel aux partenaires locaux dans l'identification de victimes potentielles
- Mise en place de dispositifs d'assistance matérielle aux victimes (en gestion directe par les partenaires locaux)

Renforcer les capacités locales à poursuivre les auteurs des faits incriminés et accompagner les victimes

- Analyse collaborative approfondie de la législation marocaine (droit du travail, jurisprudences sur la Loi 27-14)
- Elaboration d'outils et de stratégies d'accompagnement juridiques adaptés au contexte marocain
- Formations sur l'accompagnement juridique des victimes de traite des êtres humains
- Appui opérationnel fourni aux partenaires locaux dans le suivi des dossiers individuels des victimes

Renforcer les collaborations inter-acteurs et internationales

- Collaboration avec les Institutions marocaines et internationales tout au long du projet (ateliers ; outils ; formations)
- Organisation d'un atelier régional d'échange de bonnes pratiques réunissant des experts, professionnels et Institutions d'au moins 4 pays (France, Maroc, Tunisie, Liban...)

La lutte contre la traite des êtres humains dans la législation marocaine

- 1948 : Déclaration universelle des droits de l'Homme
- 1966 : Signature de la Convention relative à l'annulation du travail forcé
- 2002 : Adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée
- 2011 : Adhésion au Protocole additionnel à la Convention contre la criminalité organisée et relatif à la lutte contre la traite des êtres humains
- **2016 : Adoption de la Loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains**
- 2018 : Ratification du Protocole de 2014 relatif à la Convention de l'Organisation internationale du travail sur le travail forcé
- 2018 : Adoption du Décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains



5 organisations de la société civile marocaine en charge de l'action directe auprès des victimes

INSAF

- Protection et accompagnement global des mères célibataires et des enfants travailleuses domestiques
- ⇒ Renforcement d'un centre d'hébergement d'urgence sécurisé dans le cadre du projet

Afrique Culture Maroc

- Protection et accompagnement global des personnes migrantes vulnérables
- ⇒ Mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence sécurisé dans le cadre du projet

Association Accueil, Ecoute et Orientation pour l'accompagnement psychologique

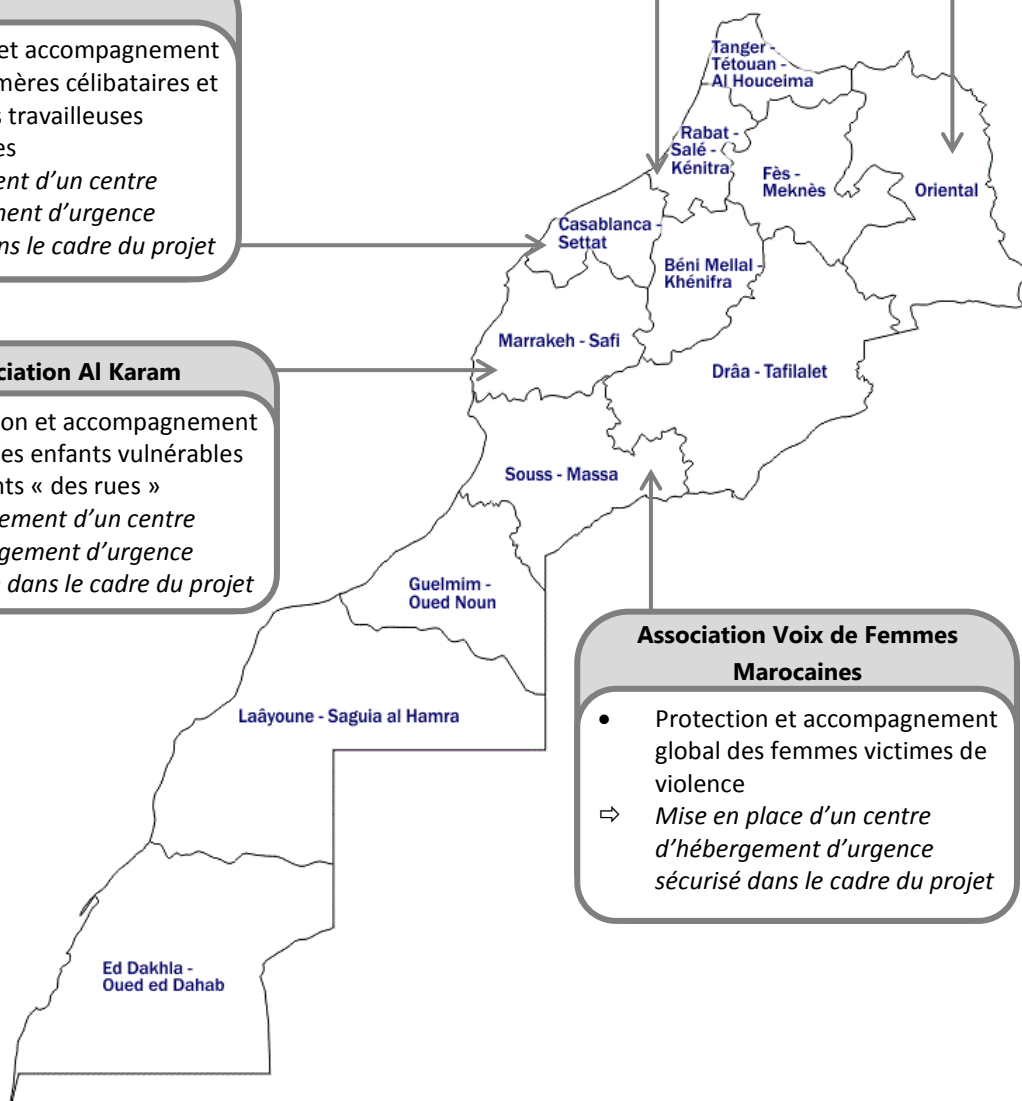
- Protection et accompagnement psychologique des personnes vulnérables
- ⇒ Renforcement d'un centre d'hébergement d'urgence sécurisé dans le cadre du projet

Association Al Karam

- Protection et accompagnement global des enfants vulnérables et enfants « des rues »
- ⇒ Renforcement d'un centre d'hébergement d'urgence sécurisé dans le cadre du projet

Association Voix de Femmes Marocaines

- Protection et accompagnement global des femmes victimes de violence
- ⇒ Mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence sécurisé dans le cadre du projet



CONTACTS PROJET

COORDINATION

Roxane OUADGHIRI HASSANI

developpement@ccem.org

+33 01 44 52 88 92

+33 06 51 73 32 82

CONTENU JURIDIQUE

Samir HOBEICA

Samir.hobeica@ccem.org

+33 06 51 73 32 82

COMITE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE

169bis boulevard Vincent Auriol

+33 44 52 88 90

www.esclavagemoderne.com

Facebook @comitecontresclavagemoderne

Twitter @CCEM_France